

**YULIIA SERHIIIVNA KOSTENKO**

*L'Université Nationale des Affaires Intérieures de Kharkiv*

## **LE PROBLÈME DE LA VIOLENCE CONJUGALE**

La violence conjugale est un acte d'un membre de la famille contre un autre (une victime). Cet acte viole les droits de l'homme et ses libertés et cause des souffrances physiques, mentales ou morales à la victime.

D'habitude le couple agresseur-victime s'enferme dans la violence qui croît en fréquence et en intensité. La violence conjugale est une forme de violence qui touche également les autres personnes, en particulier les enfants du couple.

La violence conjugale a souvent lieu dans l'espace privé et elle n'est pas toujours repérée. La violence conjugale s'exprime par des agressions et des pressions, des privations ou des contraintes pouvant causer chez la victime des dommages psychologiques et physiques, emmener à un isolement social ou aller jusqu'à la mort. La législation contemporaine distingue des différentes formes de la violence conjugale (des violences verbales, physiques, psychologiques, économiques, sexuelles etc.) La violence verbale se manifeste dans des ordres ou des attaques verbales. Des coups, des strangulations, des mutilations, des meurtres sont des actes de la violence physique. Les actes du chantage, de la jalousie excessive, des menaces, des insultes, d'humiliation, des scènes de jalousie parlent de la violence physique d'un partenaire (ou ex-partenaire). Le contrôle de l'activité économique, la confiscation de revenu ou de véhicule révèlent la présence de la violence économique dans le couple. Les viols, les agressions sexuelles ou le proxénétisme témoignent de la violence sexuelle.

Faite dans le but d'humilier, de dévaloriser la personne en tant qu'individu la violence conjugale se caractérise par des éléments suivants: la présence d'au moins deux sujets; l'accomplissement de l'acte contre la volonté de la victime; la nature délibérée de l'acte; le fait d'infliger un préjudice moral ou / et physique (mort).

A notre avis, dans tous les pays la violence conjugale doit être sévèrement punie par la justice stricte et sévère. On doit mettre toute la législation en conformité avec les standards mondiaux des droits de l'homme et du citoyen. La victime de la violence conjugale doit être sûre du soutien moral et matériel ainsi que de profiter des mesures efficaces de protection de la part des institutions d'Etat et des associations spéciales.

*Consulteur de langue L. D. Diagilieva*